



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14 Conseillers présents 13 Quorum 8	L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Affiché le : 24/01/2026	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Benjamin JENNESSON, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Daniel GÉRAULT.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025
2. ALSH
 - Présentation recrutement BPJEPS
 - Bilan service jeunesse
3. Assainissement :
 - Rapport annuel assainissement collectif 2024
 - Vote des tarifs assainissement 2026 (abonnement 2026 et consommation 2025)
 - Vote coefficient de modulation pour l'année 2026 de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
4. Mayenne Communauté : Rapport annuel du SPANC année 2024
5. Salle polyvalente :
 - Vote tarif électricité année 2025
 - Devis détection éclairage
6. Convention d'entretien voie de substitution VC « La Haie Grouée »
7. Demande de subvention :
 - Amicale laïque (voyage scolaire, association Dynamick Gym pour l'année 2025)
 - Association de la pêche (remboursement de frais)
8. Secrétariat : acquisition de matériel informatique dans le cadre de passage à Windows
9. Questions diverses

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025.

2. ALSH

- Présentation recrutement BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Jade Morin est arrivée au service jeunesse en novembre dernier et sera présente jusqu'en février 2027. Il s'agit d'un BPJEPS en alternance à raison de 3 semaines par mois. Cet emploi est financé par France Travail.

- Bilan service jeunesse

Jennifer Boudonnet, directrice de l'ALSH, présente au conseil municipal le bilan jeunesse sur l'année 2024-2025 (le taux de fréquentation les mercredis, nombre de repas à la cantine, fréquentation des TAP ...).

Jennifer Boudonnet expose le projet 2025-2026 en lien avec l'école qui étudie les langues étrangères. Le restaurant scolaire y participera également en élaborant des repas en lien avec les pays des langues étudiées.

3. Assainissement

- Rapport annuel assainissement collectif année 2024

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel de l'assainissement collectif de l'année 2024.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station à filtres plantés de roseaux dans un second temps.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- La lagune : compte 240 foyers pour une consommation annuelle de 18 058 m³.
- La station de filtres plantés de roseaux : compte 126 foyers pour une consommation de 8 454 m³.

Bilan Réseau d'assainissement collectif : Le nombre de foyers concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 370.

Consommation : 26 512 m³ facturés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité le rapport annuel de l'assainissement collectif de l'année 2024.

- Vote des tarifs assainissement 2026 (abonnement 2026 et consommation 2025)

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal 4 simulations de tarifs pour l'assainissement 2026 (abonnement 2026 et consommation 2025).

Il sera nécessaire de prévoir le curage des filtres plantés de roseaux d'ici à 3 ans pour un coût estimé, à ce jour, à environ 16 000€.

Les tarifs, actuellement pratiqués par la commune, sont très en dessous des moyennes constatées suite à une gestion très rigoureuse de ce service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année 2026 :

- **Abonnement 2026 à 38 € H.T**
- **Prix au m³ sur consommation 2025 : 1,15 € H.T**

- Vote du coefficient de modulation pour l'année 2026 de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026 avec un coefficient de 0,331 soit un montant de 0,09268€/m³ devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, décide à l'unanimité de fixer à 0,09268€/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

4. Mayenne Communauté : Rapport annuel du SPANC année 2024

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le rapport annuel du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'année 2024.

En 2024, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a instruit 82 dossiers (-5) dans le cadre du contrôle de conception
- a contrôlé 58 installations neuves (-16) dans le cadre du contrôle de réalisation
- a contrôlé 86 installations (-9) dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- a vérifié le bon fonctionnement de 608 installations (-99)

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2024 est déficitaire de 10 794,58 € pour le budget de Mayenne Communauté.

Après intégration du résultat 2023, excédentaire de 4 975,14€ €, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2024 déficitaire de 5 819,44 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, prend acte et valide, à l'unanimité, le rapport annuel du SPANC de l'année 2024.

5. Salle polyvalente

- Vote tarif électricité année 2025

Pour rappel, le contrat de location de la salle polyvalente prévoit que les frais d'électricité soient facturés aux usagers en sus de la location. Il convient à ce titre de fixer un prix au Kwh utilisé.

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que suite aux calculs réalisés en lien avec la dernière facture réceptionnée, la base proposable s'établit à 0,63€/Kwh.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité le tarif TTC de 0,63€/Kwh pour l'année 2025. Le tarif sera réévalué en 2026 à la suite de la réception des nouveaux tarifs d'électricité.

- Devis détection éclairage

Suite au dernier conseil municipal du 13 novembre 2025, Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil municipal le devis de la société SMEC pour l'installation de détecteur de présence en plafond dans les deux pièces de rangement, dans la loge et dans la réserve de la cuisine d'un montant de 712,63€ HT.

Le sujet est reporté à un prochain conseil dans l'attente d'un autre devis.

6. Convention d'entretien voie de substitution VC « La Haie Grouée »

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la convention n°4069 du département de la Mayenne pour l'entretien de la voie communale de substitution entre « La Touche » et « Les Chevries » dénommée Voie Communale de la Haie Grouée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité la convention n°4069 du département de la Mayenne pour l'entretien de la voie communale de substitution « VC de la Haie Grouée ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité l'ajout des 567 mètres linéaire de la nouvelle voie communale « La Haie Grouée » à la longueur de voirie communale actualisée par délibération N°2024-14.11-100 du 10 novembre 2024 pour être prise en compte par la Préfecture dans le calcul de la DGF.

7. Demande de subvention

- Amicale laïque (voyage scolaire) et école

Aurore BIBRON, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que l'école, en partenariat avec l'Amicale Laïque, organise un voyage scolaire linguistique à Chailland (53) du 2 au 6 mars 2026 pour les classes de CE1 au CM2 représentant 57 élèves. Les activités sur place seront en lien avec le projet de l'année sur le thème des langues étrangères.

Le coût de ce voyage scolaire est estimé 20 310€ dont 10 000€ financé par l'amicale laïque. Il resterait donc à charge pour les familles 181€ par enfant.

L'Amicale Laïque sollicite une subvention à ce titre auprès de la commune.

Pour rappel, en 2024 un voyage scolaire avait été organisé et une aide de 50€ par enfant avait déjà été versée aux parents dont l'enfant ou les enfants avait(aient) participé à ce voyage.

Comme en 2024, il est proposé une aide de 50€ par enfant qui sera reversée aux parents dont l'enfant ou les enfants participeront à ce voyage. Une attestation de l'école sera à joindre pour bénéficier de ce versement.

L'école a aussi sollicité la commune pour qu'un agent en lien avec la jeunesse, qui sur le principe du volontariat souhaite accompagner ce voyage, puisse être mis à disposition. Cette demande représente aussi une autre forme de subvention pour l'école en lien direct avec ce projet, puisque cette mise à disposition génère un temps de travail supplémentaire répercutée sur un autre agent pour assurer la confection de repas scolaire entre autres. La base du temps de travail comptabilisé pour l'agent accompagnateur sera celle représentant son temps de travail habituel soit un coût de 1 173,69 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à la majorité l'aide de 50€ remboursée aux familles par enfant qui participera au voyage scolaire sur présentation d'une attestation de présence de l'école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité la mise à disposition d'un agent, sur le principe du volontariat, pour accompagner les élèves pendant ce séjour sur la base de son temps de travail initialement prévu aux dates proposées.

- Association Dynamick Gym année 2025

L'association Dynamick Gym reprend ses activités après avoir été mise en sommeil pendant la période de fermeture de la salle des Lilas. Elle compte à ce jour 117 adhérents.

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 1 404€.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 1 404€.

- Association de la pêche (remboursement de frais)

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que l'association de pêche à réaliser des achats pour la commune à hauteur de 320€. Il est proposé de rembourser ses frais à l'association de pêche.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité le remboursement des frais à l'association de pêche pour un montant de 320€.

8. Secrétariat : acquisition de matériel informatique dans le cadre de passage à Windows 11.

Loïc Jorré, conseiller municipal délégué, informe le conseil municipal sur la nécessité de remplacer deux postes informatiques au secrétariat de la mairie dans le cadre du passage à Windows 11.

Il présente deux devis sur la base de l'achat d'une unité centrale et de la prestation de l'installation de celle-ci sur site.

Matériel / prestations	Sté CONTY (Changé)	Sté GRAPHE (Mayenne)
Unité centrale : Processeur Intel Core I5/RAM 6Go/ Disque SSD 512 Go	720,00€ HT	720,20€ HT
Préparation	65,00€ HT	420,00€ HT
Installation	240,00€ HT	-
Déplacement	-	40,00€ HT
TOTAL	1 025,00€ HT	1 180,20€ HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité le devis de la société Conty d'un montant de 1 025€ H.T l'unité centrale soit un total de 2 050€ H.T pour l'acquisition et l'installation de deux unités centrales pour le secrétariat de la mairie.

9. Questions diverses

❖ Bungalow pétanque

Une nouvelle association de pétanque s'est créée sur la commune avec une cinquantaine d'adhérents.

Cette association souhaiterait pouvoir utiliser le bungalow à côté de la bascule dans le cadre de ses activités. Les déménagements, nettoyages, entretiens courants et autres réfections/améliorations du local seraient à la charge de l'association.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité la mise à disposition du bungalow qui reste propriété de la commune. Les évacuations, nettoyages, entretiens courants et autres améliorations seront à la charge de l'association.

❖ **Dépôt dossier DETR et DSIL**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le maire à déposer le dossier auprès de la DETR et DSIL dans le cadre du projet de revitalisation de centre bourg (Habitat, commerce et local associatif) et d'apporter toutes pièces nécessaires à produire pour ce dossier (études, devis, plan de financement,...).

❖ **FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) : Cabinet conseil**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue une aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Le cabinet Groupe OXIA FINANCE, qui travaille déjà pour le compte de Mayenne Communauté et Mayenne Ville propose d'établir une étude sur les éventuelles régularisations de reversement de FCTVA dont elle pourrait bénéficier.

La rémunération du cabinet porte exclusivement, à hauteur de 35% HT, sur les recettes supplémentaires générées.

Le Maire propose que cette étude soit réalisée sur la période 2009-2024, si le cabinet l'accepte, pour le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, valide à l'unanimité la mission proposée par le cabinet OXIA FINANCE pour l'étude des recettes potentielles qui n'auraient pas été perçues au titre du FCTVA sur les exercices de 2009 à 2024.

❖ **Prochains conseils municipaux**

- Mardi 20 Janvier 2026
- Jeudi 12 Février 2026
- Jeudi 12 Mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.

Vu, la secrétaire de séance,
Aline LEBRETON



Vu, le Maire,
Mickaël DELAHAYE

